

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 13/02/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept février à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL (est arrivé à la délibération 2024.00028)

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX représenté par M. Stéphane BARONE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE (est arrivé à la délibération 2024.00028, suppléant de Mme Laëtitia VENNER, fin de pouvoir à M. Christophe SONGEON)

LULLY : M. René GIRARD

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Catherine PERRIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Claude MANILLIER

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT
CERVENS : M. Gil THOMAS
THONON-LES-BAINS : M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

THONON agglomération

N° CC2024.00041

AP/CP15 - Sécurisation eau potable secteur des Voirons – Budget eau potable 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2311-3 et R 2311-9 ;
VU l'instruction budgétaire et comptable M49,
VU la délibération n°CC000633 du Conseil Communautaire du 26 novembre 2019 instaurant le régime des autorisations de programme et son règlement financier pour l'agglomération,
VU la délibération n° CC002269 du Conseil Communautaire du 27 Juin 2023 créant l'autorisation de programme n° AP15 – Sécurisation en eau potable Voirons,
VU la délibération n° CC2024.00008 du Conseil Communautaire du 30 janvier 2024 portant débat sur les orientations budgétaires 2024 rappelant la mise en place d'autorisation de programme et crédits de paiement.

CONSIDERANT que mise en place d'une sécurisation de l'alimentation en eau potable du secteur des Voirons, justifie la création d'une autorisation de programme du fait des sommes importantes mises en jeu, de la nécessité de renforcer la visibilité financière des crédits affectés à cette opération et la pluri annualité de cette dernière,
CONSIDERANT les éléments de programmation connus pour déterminer le montant du programme.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la répartition prévisionnelle des crédits de paiement conformément au tableau ci-dessous :

Dépenses	Réalisé 2023	2024	2025	2026	2027
12 200 000 €	0 €	200 000 €	6 000 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €

PRECISE que les crédits de paiements prévisionnels seront ouverts au budget 2024.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 11 MARS 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 11 MARS 2024